

Retour des mineurs : le Maroc n'a pas fourni les renseignements demandés par l'Espagne

02.01.2022 Retour des mineurs : le Maroc n'a pas fourni les renseignements demandés par l'Espagne

L'Espagne attend toujours les informations demandées au Maroc sur les 700 mineurs non accompagnés encore à Ceuta, pour lancer la procédure de leur rapatriement.

La délégation du gouvernement de Ceuta reste préoccupée par la situation des mineurs arrivés en mai et qui attendent d'être rapatriés. Les autorités de la ville autonome n'ont toujours pas obtenu les renseignements demandés au Maroc pour engager la procédure de leur retour, conformément aux textes en vigueur, fait savoir *El Faro de Ceuta*.

Selon la loi sur les étrangers, le délégué du gouvernement à Ceuta ne peut engager la procédure de rapatriement d'un mineur sans connaître sa « situation familiale » dans son pays d'origine. C'est ce rapport qui est actuellement attendu du Maroc, malgré « tous les moyens possibles » utilisés par les autorités locales pour l'obtenir. A cela doit s'ajouter un document du Service de protection de l'enfance de la ville autonome devant comporter « toute information sur la situation du mineur ».

À lire : Le Maroc « ne joue pas le jeu » du rapatriement des mineurs

Le délégué doit en outre assurer l'intérêt supérieur de chaque enfant. C'est pourquoi, après étude au cas par cas, il pourra décider si la meilleure solution est « le regroupement avec sa famille ou sa mise à la disposition des services de protection de son pays d'origine ».

En tout, 360 mineurs sont encore pris en charge par l'administration de Ceuta, a indiqué lundi dernier le président de Ceuta, Juan Jesús Vivas, dénonçant l'attitude du Maroc « qui n'a montré sa volonté de collaborer activement qu'en août », après la suspension de l'opération de rapatriement des mineurs jugée « illégale » par la justice espagnole, et par laquelle 55 mineurs ont été rapatriés au Maroc.

Source

: <https://www.bladi.net/retour-mineurs-maroc-ceuta,89342.html>